
1.1 Déplacements, transports et infrastructures

1.1.1 Présentation

- **Les impacts du secteur des transports**

Le secteur des transports est généralement considéré comme un facteur fondamental du développement des territoires. Pourtant, dans la double perspective de la hausse des coûts de l'énergie et des objectifs annoncés en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ce secteur doit être reconsidéré.

Le développement des territoires doit se fonder sur une approche plus optimisée du recours aux transports collectifs et sur une diversification de l'offre et des modes de transport plus économes en énergies. Le secteur des transports est en effet aujourd'hui en France le premier poste en termes d'émissions de gaz à effet de serre, avec 27 % des émissions totales. Les déplacements motorisés sont par ailleurs source de nuisances et de pollutions atmosphériques. Ils sont enfin consommateurs d'espace et générateurs d'accidents corporels, qu'il est nécessaire de limiter. Il convient néanmoins de satisfaire une demande de mobilité croissante et légitime. Une mobilité qui favorise les relations commerciales et les échanges indispensables à la croissance économique du territoire et qui permet également l'accès au territoire, à l'emploi, au savoir et participe en cela à l'épanouissement de chacun.

- **De nouvelles réponses aux besoins de mobilité**

Les collectivités locales doivent donc résoudre ces contradictions en cherchant des solutions alternatives. De nombreuses collectivités se sont d'ores et déjà engagées dans une politique de transports collectifs, structurante et valorisante comme le tramway. La mixité urbaine et la réduction des nuisances liées au transport sont aujourd'hui des objectifs fondamentaux de la planification. Il reste à tirer parti des nouvelles technologies de l'information et de la communication et à toujours innover pour répondre, par une offre diversifiée, aux besoins individuels de mobilité comme à ceux des acteurs économiques. Un territoire ne pourra seul s'atteler à cette tâche, qui suppose une coopération des collectivités proches – bassin d'emploi et zone de chalandise – et un appui au niveau régional et national.

- **Les spécificités du transport de personnes en Ile de France**

En Ile de France, la politique de transport ne relève pas d'autorités organisatrices de transports locales mais du Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) qui dépend de la région et agit directement auprès des grands opérateurs de transports (RATP, SNCF ...). Les Communes et Agglomérations peuvent néanmoins avoir un rôle à jouer en matière de place accordée à la voiture individuelle, de mise à disposition de transports spéciaux et de développement des transports doux.

1.1.2 Etat des lieux synthétique pour Colombes

SITUATION ACTUELLE ET TENDANCES GENERALES

Transports en communs

- Une bonne desserte en transport en commun : lignes de bus, RER et trains.
- Une opportunité forte représentée par l'arrivée prochaine du tramway.

Voitures individuelles

- Une place importante et encore largement prépondérante de la voiture sur le territoire.
- Des difficultés importantes en matière de stationnement dans certains secteurs de la Ville : aux abords des gares, du centre ville et des grands axes routiers.

Transports doux

- Une action ancienne en matière de d'Eco-Mobilité Scolaire.
- Un réseau vert important mais insuffisamment valorisé et peu lisible dans le paysage urbain.
- Une place du piéton encore trop insuffisante au sein de la voirie.
- La nécessité de faciliter les traversées des grands axes.

Réseaux

- Les échanges intercommunaux sont assurés par le réseau autoroutier urbain : l'A86 qui traverse le Nord de la commune d'Est en Ouest.
- Un territoire traversé par de nombreuses voies de communication.

Chiffres et données clés

Transports de personnes

- Colombes à 10 minutes de Paris et 30 minutes des aéroports (Roissy, Charles de Gaulle et Orly)
- 4 gares SNCF sur le territoire.
- 16 Lignes de bus.
- 2 plans de déplacement écoles
- Adhésion au Club des Villes Cyclables depuis 1996.
- 6 Zones trente.
- 5,5% de cyclistes.

Réseaux

- Un réseau vert long de 14km.
- Un réseau de 16 lignes de bus.
- Le Tramway T2 en service en 2011-2012.
- 111 km de voiries dont 15% de voiries RN et RD et 23% de voies privées.

1.1.3 Actions engagées

- **Le développement de l'éco-mobilité scolaire** : membre depuis 2003 du réseau régional des Villes favorables à l'éco-mobilité scolaire, la Ville de Colombes a mis en place de nombreuses opérations et aménagement pour favoriser l'accessibilité des écoles aux modes doux. Ainsi, deux Plans de Déplacements d'Ecole ont été réalisés en 2004 sur deux sites pilotes. Des lignes de bus pédestres ont également été expérimentées et certaines pérennisées. Des animations de sensibilisation et de pédagogie sont enfin organisées tous les ans à l'occasion de la semaine internationale « marchons vers l'école ». Ces actions nécessitent néanmoins aujourd'hui d'être renouvelées et valorisées davantage
- **Projet de Charte du Piéton** : afin de favoriser la place du piéton dans la ville, Colombes souhaite élaborer une Charte du Piéton comportant des préconisations telles que les caractéristiques minimales à respecter pour tout nouvel aménagement, les règles d'information et de jalonnement, les règles permettant d'assurer la continuité des itinéraires... Les règles de cette Charte devraient rendre plus aisé le déplacement des personnes à mobilité réduite. Elle devra être utilisée pour la conception de tous les nouveaux aménagements.
- **Poursuite du développement du Réseau Vert** : la Ville signe en 1999 le Contrat Réseau Vert avec la Région Ile de France et adhère à la Charte régionale des circulations douces en 2002. A ce jour, 6 zones trente ont été aménagées et environ 14km d'itinéraires cyclables réalisés. Le réseau vert doit être étendu avec la création de nouvelles zones trente, des itinéraires cyclables plus complets et un meilleur maillage des circulations douces au sein de la ville et avec les aménagements des villes voisines.

1.1.4 Analyse AFOM

| Déplacements, transports et infrastructures | |
|---|---|
| Atouts | Faiblesses |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une bonne desserte de transport en commun : les lignes de bus et les trains offrent un grand choix de modes de déplacements aux voyageurs bientôt renforcé par deux tramways. Un réseau de transport en commun moderne et développé sur un territoire situé à quelques minutes de Paris ▪ Une autoroute pour les liaisons régionales : le passage de l'A86 sur le territoire favorise les échanges intercommunaux et régionaux. ▪ L'existence du réseau vert : Colombes profite de l'existence d'un réseau vert initié de longue date. Il convient à présent de développer et de valoriser davantage ce maillage de circulations douces. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une place prépondérante de la voiture : le véhicule individuel occupe encore une très large place dans les typologies de déplacement sur le territoire. Trop peu d'espaces sont encore accordés aux autres modes de déplacements, notamment en centre ville. ▪ Les difficultés de stationnement : Gros problème sur voirie pavillonnaire et les secteurs de collectifs dépourvus de parkings privatifs. Les abords des grands axes routiers, des gares et du centre ville ne sont pas pourvus de suffisamment de places de stationnement par rapport au nombre croissant de véhicules. Il conviendra donc d'améliorer cette situation tout en y associant la réflexion sur la place que la voiture doit occuper dans la Ville. ▪ Des voies publiques étroites : l'étroitesse des rues occasionne une gêne pour la circulation des piétons et des automobilistes. |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les projets de Tramway : les deux lignes de tramways amélioreront significativement les déplacements au sein des départements des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise. ▪ Des projets de vélos en libre service : le succès du dispositif Parisien Vélib' incite aujourd'hui la multiplication de ce type d'initiative. La Ville pourra développer son propre réseau ou s'inscrire dans un futur dispositif régional ou départemental. ▪ Etudes PLU. Dont en particulier l'étude Trame verte (Public, Privé) pour préconisations et traductions réglementaires. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un risque pour la mixité urbaine : la municipalité devra veiller à ce que le développement des nouveaux grands axes de transports (tramway) conjugué à la proximité de La Défense ne transforme pas la commune en Ville dortoir. A l'inverse, l'attractivité renforcée par ses moyens de transports ne doit pas aboutir à l'évolution de certains quartiers vers du « tout bureau ». ▪ Les coupures provoquées par les grands axes routiers : la ville doit prendre garde à ce que le développement de certains grands axes ne provoque pas des clivages territoriaux supplémentaires. Il convient d'assurer des cheminements piétonniers continus . |

1.1.5 Pistes d'actions

| Préconisations du diagnostic | Programme de l'équipe municipale |
|---|--|
| <p>Planification</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Elaborer un Plan Local de Déplacement à l'échelle de Colombes.➤ Revoir les modalités générales de stationnement dans la Ville (tarification, durée ...). <p>Transports doux</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Améliorer/sécuriser les cheminements piétonniers et les pistes cyclables.➤ Faciliter le vélo pour les agents : équipements, ...➤ Développer de nouvelles formes innovantes de transport doux (pousse-pousse par exemple). On peut y associer une dimension sociale avec par exemple le recours à des emplois en insertion.➤ Valoriser la trame verte de Colombes.➤ Intégrer la Ville de Colombes dans les prochains dispositifs de vélo en libre service.➤ Développer les zones 30.➤ Multiplier et faire respecter les emplacements de stationnements des deux roues. | <p>Planification</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Elaborer un Plan municipal des déplacements et du stationnement. <p>Transports en commun</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Renforcer les transports collectifs, en particulier dans les quartiers nord de la Ville. <p>Transports doux</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Généraliser les opérations pédibus pour la circulation des élèves➤ Organisation du prêt de poussettes en centre-ville.➤ Etendre les voies de circulations douces par la couverture de l'A86 au nord et de l'axe ferroviaire au sud.➤ Faciliter les traversées à tous les passages piétons pour les déficients visuels et auditifs➤ Créer un quartier piéton en centre-ville.➤ Mettre en place des aides publiques pour le système d'auto-partage.➤ Créer de nouvelles pistes cyclables et zones trente.➤ Mettre en place des vélos en libre service.➤ Multiplier les zones de stationnement pour deux roues. <p>Optimisation de la place de la voiture</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Introduire progressivement le stationnement résidentiel payant dans les zones de tension.➤ Modérer les coûts liés au parking collectifs publics et à leur sécurisation.➤ Mettre en place la première heure de stationnement gratuite dans les parkings publics.➤ Permettre à terme la recharge des véhicules électriques dans les parkings publics.➤ Agrandir les zones 30 de la Ville. |